

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHaire Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement du Pôle intermodal St Jean -
Marché de Maîtrise d'oeuvre n°05188U - Engagement du Maître d'oeuvre sur le
coût de réalisation des travaux - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2005/0483 du 8 juillet 2005, le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec le groupement BROCHET-LAJUS-PUEYO / Sabine HARISTOY/ CETAB INGENIERIE / L'OBSERVATOIRE 1, le marché n° 05188U relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du pôle intermodal St Jean à Bordeaux.

Le montant de l'ensemble des travaux s'élevait à la conclusion du contrat, après négociations, à 9 109 307,97 € HT soit 10 894 732,33 € TTC, (valeur décembre 2004) pour un montant provisoire d'honoraires du maître d'œuvre de 994 774,60 € HT soit 1 189 750,42 € TTC.

Les missions du maître d'œuvre sont les suivantes

Lots	Définition	Nature
Infrastructures (ensemble du périmètre)	Mission partielle	études préliminaires
Mobilier, éclairage public et végétal (ensemble du périmètre)	Mission partielle	études préliminaires
Infrastructures Mobilier, éclairage public et végétal (périmètre restreint)	Mission complète	AVP,PRO, ACT,VISA, DET, OPC, AOR
Bâtiment et superstructures	Mission de base	ESQ, APS, APD, PRO, ACT,VISA, DET, OPC, AOR

Le Conseil de communauté, en sa délibération 2006/0874 du 22 décembre 2006 :

a d'une part

- établi le coût prévisionnel des travaux sous maîtrise d'œuvre publique à 2 180 500,00 € HT soit 2 607 878,00 € TTC (valeur juillet 2006), lequel n'entrait pas dans le calcul d'ajustement du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre privé. La mission étant en effet limitée aux études préliminaires, la maîtrise d'œuvre publique avait pour tâche d'assurer la suite des études et le suivi des travaux.

et a d'autre part

- autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre :

- fixant le coût prévisionnel niveau avant-projet des travaux sous maîtrise d'œuvre privée soit 8 423 438,81 € HT soit 10 074 432,82 € TTC (valeur juillet 2006), ce montant servant de base à l'établissement du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre privé,

et

- arrêtant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre privé, après négociations, à 1 057 938,53 € HT, soit 1 265 294,48 € TTC.

Au regard de ce coût prévisionnel, les procédures de consultation ont été lancées et les marchés correspondant aux travaux sous maîtrise d'œuvre privée ont été conclus pour les montants suivants:

Infrastructures

Lot	Nature	Montant en € HT	Date de valeur
Lot 1	Travaux d'infrastructures	4 189 872,55	07/2007
Lot 2	Eclairage public	945 318,00	09/2007
Lot 3	Mobilier urbain	235 385,32	09/2007
Lot 4	Plantations	61 578,80	09/2007
	Total	5 432 154,67	

Bâtiment et superstructures

Lot	Nature	Montant en € HT	
Lot 5	Clos couvert	1 896 000,00	09/2008
Lot 6	Equipements techniques	162 812,56	09/2007
Lot 7	Second œuvre	198 389,75	09/2008
	Total	2 257 202,31	

Total global HT	7 689 356,98
TVA	1 507 113,97
Total global TTC	9 196 470,95

La passation tardive de cet avenant n°2, est la conjugaison de deux raisons essentielles :

- l'attribution des marchés s'est opérée sur une période de 12 mois, le premier marché ayant en effet été notifié en septembre 2007 et le dernier en septembre 2008, suite aux relances pour infructueux ou absence de candidats pour les lots de travaux bâtiments – superstructure et second œuvre.

- l'ensemble des difficultés apparues tant pour l'aménagement du parc de stationnement St Jean, dont une partie des travaux s'exécutaient dans le même temps que les travaux d'aménagement des espaces publics, que pour les travaux d'aménagement des espaces publics eux-mêmes.

Cet avenant n°2 prévu au Cahier des Charges Administratives Particulières du marché 05188U, a pour objet d'engager le maître d'œuvre privé sur le coût de réalisation des travaux lequel, à ce stade, n'a pas d'incidence sur le forfait de rémunération de ce dernier.

Aussi, Considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°2 au marché 05188U et autoriser monsieur le Président :

- à signer ledit avenant n° 2 engageant le groupement BROCHET-LAJUS-PUEYO / Sabine HARISTOY/ CETAB INGENIERIE / L'OBSERVATOIRE 1 à respecter le coût global des travaux de 7 689 356,98 € HT soit 9 196 470,95 € TTC.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET